

Montréal, le 17 février 2012

Madame Louise Roy, présidente
et aux commissaires de l'OCPM
1550 rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal, Qc. H3A 1X6

Objet: Mémoire pour la modification au projet Le Nordelec
en regard de la quantité de logements et des
unités de stationnement.

Mesdames & Messieurs,

J' ai assisté à la consultation publique concernant le projet Le Nordelec, tenue le 21 janvier 2012 au sous-sol de l'Église Saint-Charles.

Dans mon mémoire du 26-10-2006, adressé à l'attention de M. Jean Paré, président, dans lequel j'émettais fortement des réserves sur le nombre d'espaces de stationnement au projet Le Nordelec. A cette fin, vous trouverez ci-joint une copie de la page 2 et une partie de la page 3 comme référence à ma présente démarche.

Aujourd'hui, les promoteurs nous proposent de porter le nombre d'unité de logement de 1200 à 1500, soit 300 de plus et par la suite de réduire de 1500 à 1200 cases (places) de stationnement 300 de moins

Il y a là, un paradoxe incompréhensible.

Par rapport à mon mémoire du 26-10-2006, j'estimais un manque de 600 cases.

Je suis d'opinion dans les grands projets de construction de condos ou d'unités de logements, les stationnements doivent être inclus dans les projets.

Voici ma nouvelle révision quant au stationnement:

" Les utilisateurs d' automobile"

A) les travailleurs dans Le Nordelec:
2000 employés à 22.5% = 400 autos

B) les résidents du projet:
1500 unités à 2.5 personnes = 3750 x 37.5% = 1400 autos

Globalement, j'estime le nombre de places de stationnement devrait se situer
minimalement à 1800 au lieu de 1200.

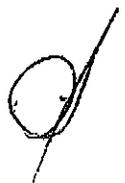
Tout en étant bon joueur dans ma nouvelle révision, l' écart s' élève à 600 places manquantes.

Cela va causer préjudice aux résidents du quartier de Pointe Saint-Charles et particulièrement aux rues avoisinantes du projet Le Nordelec.

Bien humblement, espérant que l'OCPM tienne compte de ma présente démarche pour que la réalisation du projet Le Nordelec se fasse dans un climat favorable et respectueux aux citoyens et travailleurs de Pointe Saint-Charles.

Bien à vous tous,

Pierre Séguin, résident



(VOICI MON SUJET #4, MON MÉMOIRE DU 26/10/2006)
↓
POUR RÉFÉRENCE

Page-2- 

4) "Le stationnement"

((Préambule))- Depuis un certain temps, il y a un acharnement négatif envers l'industrie de l'automobile et particulièrement envers les automobilistes par rapport aux autres moyens de mobilité des personnes. Pourquoi pas tenter de juxtaposer nos efforts concertés sur une période plus réfléchie et sans précipitation pour que le bien commun soit respecté dans tout ce projet.

Voici mes réserves :

Dans votre présentation vous indiquez 1500 cases de stationnement. Je crois que ce nombre est insuffisant. Emplois prévus 1800 plus les nouveaux logements 1200. J'estime 1/3 des emplois, les gens auront leurs autos et 2 ½ de personnes par logement, 50% vont utiliser leurs autos. L'addition de ces deux données, soit 600 travailleurs + 1500 résidents du Nordelec pour un total de 2100 cases de stationnement. J'estime au minimum 600 cases manquantes, à défaut de quoi, il y aura débordement dans le quartier particulièrement les rues avoisinantes c'est-à-dire de la rue Charlevoix à la rue De Condé (zone est et ouest) et la rue St-Patrick à la rue Mullins (zone nord et sud). Comme vous êtes à l'étape finale d'évaluation du projet, pourquoi pas prévenir les embêtements dans le stationnement ? J'ai la conviction que les investisseurs de concert avec les autorités municipales sont capables de remédier à cette problématique et d'harmoniser le tout.

Si toutefois le projet 1500 cases n'est pas modifié, il y aura une conséquence aggravante pour les espaces de stationnement auprès de la population résidente et nuisante à la fluidité de la circulation du jour. Les rues Centre et Charlevoix risquent de devenir avec des parcomètres et sur les rues avoisinantes par l'implantation de vignettes réservées causant des inconvénients aux résidents, aux commerçants, aux automobilistes, aux passagers et aux déplacements en général. Cet été les rues du quartier, sauf quelques rues principales, ont été modifiées par un changement d'interdiction de stationnement passant de 1 heure à 3 heures. Cela cause des ennuis dans le quartier.

.J3

Page-3- 

Dans un esprit de prospérité et de collectivisme, le stationnement doit être révisé pour répondre adéquatement à ce beau projet de transformation du Nordelec.

17/02/2012